



Les Petits de la Garrigue
Villegly

RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIER

Organisé par l'association APE Les Petits de la Garrigue

Article 1 – Organisation

L'association APE Les Petits de la Garrigue organise un vide-grenier le **24 mai 2026** au **stade de Villegly**, de **9h à 16h30**.

Article 2 – Participants

Le vide-grenier est ouvert aux particuliers majeurs uniquement.
Les professionnels ne sont pas autorisés.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant doit :

- Fournir une pièce d'identité valide,
- Remplir et signer une attestation sur l'honneur de non-participation à plus de deux vide-greniers par an (Code de commerce français), lors de l'inscription.

Article 3 – Inscriptions

Les inscriptions sont obligatoires en raison du nombre de places limité.

Elles sont prises dans l'ordre de réception, via l'adresse mail ape-lespetitsdelagarrigue@outlook.fr
Toute inscription est définitive.

En cas d'empêchement, les exposants sont priés de prévenir l'organisateur par mail à ape-lespetitsdelagarrigue@outlook.fr.

Article 4 – Tarifs et emplacements

Le tarif est fixé à **10 euros les 5 mètres**, à régler **le jour même, dès l'arrivée, avant l'installation sur l'emplacement (en espèces ou par chèque)**.

Les tables ne sont pas fournies.

Les emplacements sont attribués par l'organisateur et ne peuvent être modifiés sans autorisation.
Un espace devra être respecté entre les stands afin de faciliter la circulation du public et, si nécessaire, des secours.

Article 5 – Installation et horaires

- Installation des exposants : **à partir de 7h**
- Ouverture au public : **9h**
- Fin de la vente : **16h30**
- Démontage : **16H30 maximum**

Les exposants s'engagent à respecter ces horaires.

Un café sera offert aux exposants lors de leur installation.

Article 6 – Services sur place

Une restauration et une buvette (payantes) seront proposées sur place.

Un parking gratuit est disponible à proximité.

Le stationnement sur les emplacements du vide-grenier est interdit.

Article 7 – Objets autorisés

Seuls les objets personnels et usagés sont autorisés à la vente.

Sont interdits :

- Les objets neufs ou issus de commerce,
- Les denrées alimentaires (sauf autorisation),
- Les objets dangereux ou illicites.

Article 8 – Responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration des biens exposés.

Chaque exposant est responsable de son stand et des dommages qu'il pourrait causer.

Article 9 – Sécurité et propreté

Les exposants doivent maintenir leur emplacement propre et évacuer leurs déchets en fin de journée.

Les consignes de sécurité doivent être respectées en toutes circonstances.

Article 10 – Annulation

En cas d'intempéries ou de force majeure, l'événement peut être annulé ou modifié.

Aucune compensation financière ne pourra être demandée à l'organisateur.

Article 11 – Acceptation du règlement

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 12 – Protection des données personnelles

Les informations recueillies lors de l'inscription (nom, prénom, coordonnées, pièce d'identité) sont nécessaires à l'organisation du vide-grenier et au respect des obligations légales liées aux ventes au déballage.

Ces données sont collectées par l'association APE Les Petits de la Garrigue et sont destinées exclusivement à un usage administratif. Elles sont conservées pendant la durée légale en vigueur et ne sont pas transmises à des tiers.

Conformément au Règlement général sur la protection des données et à la réglementation applicable sous le contrôle de la CNIL, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant.

Ces droits peuvent être exercés en contactant l'association à l'adresse suivante : ape-lespetitsdelagarrigue@outlook.fr.



BULLETIN D'INSCRIPTION

ET

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Participation au vide-grenier organisé par l'APE Les Petits de la Garrigue le 24 mai 2026

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Titulaire de la pièce d'identité n° :

Délivrée le : par :

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e) ;
- Ne vendre que des objets personnels et usagés ;
- Ne pas avoir participé à plus de **deux ventes au déballage (vide-greniers, brocantes)** au cours de l'année civile en cours, conformément aux dispositions du Code de commerce français.

Je suis informé(e) que toute fausse déclaration est susceptible d'entraîner des sanctions prévues par la loi.

Confirme mon inscription au vide-grenier avec les documents suivants :

- Le bulletin d'inscription et attestation sur l'honneur dûment complétés et signés ;
- La copie de ma carte d'identité ;
- Un règlement de 10 euros, à prévoir le jour même, en espèces ou par chèque.

Documents à retourner par mail avant le lundi 18 mai 2026 à l'adresse mail suivante : ape-lespetitsdelagarrigue@outlook.fr.

Fait à :

Le :

Signature :